

Affaire suivie par : Pierre SAVARIC
Tél : 0471430720
email : direction@afapca.fr

Aurillac le 4 novembre 2020

Objet : Lettre de consultation
Affaire Dispositif IMPACT 15

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, j'ai l'honneur de vous inviter à nous compléter le marché valant cahier des charges ci-joint.

Votre offre devra nous parvenir avant le **lundi 30 novembre 2020 à 12:00**, à l'adresse mail suivante : direction@afapca.fr

La durée de validité de votre offre est fixée à 120 jours.

Dans le cas où notre consultation ne retiendrait pas votre attention, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dans les meilleurs délais par courrier ou courriel.

Votre offre, rédigée en langue française, devra comporter les éléments suivants :

- Le marché valant cahier des charges daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail quantitatif estimatif
- Le mémoire technique

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique (évaluée sur la base des éléments du mémoire technique)	60.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, vous devez transmettre impérativement votre demande

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres présentées. Si les conditions initiales des offres présentées sont jugées acceptables, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de ne pas négocier.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre SAVARIC



Directeur de l'AFAPCA